Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
du développement pédagogique

16 – 4311 – 08

DOCUMENT D'INFORMATION

LE MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE
NÉCESSAIRE À L'ENSEIGNEMENT DU PROGRAMME
DE GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE
1re SECONDAIRE
FORMATION GÉNÉRALE :

DEVIS

Direction du matériel didactique

Juillet 1982

87-01229/

LE MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE NÉCESSAIRE À L'ENSEIGNEMENT DU PROGRAMME DE GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE 1re SECONDAIRE FORMATION GÉNÉRALE:

DEVIS

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1982

ISBN 2 – 550 – 05139 – 4

Dépôt légal – troisième trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

PREMIÈRE PARTIE

1. Le programme et le matériel didactique 5

1.0 Fiche d'identification 7

1.1 Les orientations du programme et leurs conséquences sur le matériel didactique 8

1.1.1 Les besoins 8

1.1.1.1 L'élève 8

1.1.1.2 La société 8

1.1.1.3 La discipline 8

1.1.2 Les buts 9

1.1.3 Les principes directeurs et les objectifs de formation 10

1.2 Les objectifs proposés par le programme et leurs conséquences sur le matériel didactique 11

1.3 Le matériel didactique nécessaire 13

DEUXIÈME PARTIE

2. Les caractéristiques du matériel didactique 15

2.1 Le manuel de l'élève 17

2.1.1 La forme 17

2.1.2 Le contenu 17

2.1.3 L'appareil pédagogique 18

2.1.4 La reliure 19

2.1.5 La couverture 19

2.1.6 La mise en page et la composition 20

2.1.7 La langue 20

2.1.8 Les illustrations 21

2.1.9 Les activités 22

2.2 Le cahier d'exercices 23

2.3 Le livre du maître 24

2.4 L'atlas 25

2.5 Les cartes murales 26

2.6 Les cartes topographiques 27

2.7 Le globe terrestre 27

2.8 La boussole 28

2.9 Le matériel de manipulation 29

CONCLUSION 33

INTRODUCTION

Le présent texte fait suite à la publication par le ministère de l'Éducation d'un nouveau programme de géographie générale destiné aux élèves de 1re secondaire. Il a pour fonction de préciser les conséquences de ce programme sur le matériel didactique nécessaire à son application. Il constitue en quelque sorte les instructions du Ministère relatives au matériel didactique de base en géographie générale.

La décision de formuler de telles instructions découle de la politique énoncée par le Ministre de l'éducation en 1979 dans le document intitulé L'École québécoise, énoncé de politique et plan d'action. On y trouve au chapitre IX plusieurs considérations sur le matériel d'enseignement, en particulier l'affirmation de la volonté ministérielle de rendre disponible aux élèves et aux maîtres le matériel d'enseignement nécessaire aux apprentissages.

Plus spécifiquement, il y est fait mention de manuel de base. Pour chaque matière, et dans le contexte des devis, nous traiterons de ce concept sous l'expression de MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE (par opposition à MATÉRIEL DIDACTIQUE COMPLÉMENTAIRE).

Est dit MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE un matériel conçu expressément pour une clientèle en situation d'apprentissage et considéré nécessaire à l'enseignement d'un programme donné. Il est soit d'usage individuel - et, dans ce cas, correspond généralement à l'ensemble des objectifs obligatoires d'un programme; soit d'usage collectif - et, dans ce cas, il ne correspond pas nécessairement à l'ensemble des objectifs du programme. En pratique, et selon les programmes, le matériel didactique de base comprend un manuel de l'élève (ou l'équivalent), un guide du maître et, souvent, du matériel de divers types à l'usage de la classe (affiches, cartes, fiches, etc.).

Est dit MATÉRIEL DIDACTIQUE COMPLÉMENTAIRE un matériel conçu expressément pour une clientèle en situation d'apprentissage. Ce matériel est

considéré d'emploi facultatif dans le cadre de l'enseignement d'un programme donné. Il est d'usage individuel ou collectif et doit répondre aux normes générales de qualité édictées par le ministère de l'Éducation, de même qu'aux orientations fondamentales d'un programme donné. En pratique, cette catégorie recouvre toutes sortes de matériel dont la caractéristique commune est de ne toucher qu'à certains éléments d'un programme. Le MATÉRIEL COMPLÉMENTAIRE a surtout des fonctions telles la mise en situation, l'approfondissement, l'enrichissement, la récupération, l'individualisation, etc.

Le présent devis ne formule que des instructions relatives au MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE. Les auteurs de matériel entrant dans la catégorie COMPLÉMENTAIRE voudront bien se référer à d'autres documents du Ministère: programme, guides pédagogiques, publications à propos du S.I., des stéréotypes discriminatoires, de la qualité linguistique, etc. disponibles par l'intermédiaire de la Direction du matériel didactique.

La rédaction de ce devis fait suite à de multiples consultations menées au cours de l'année 1980-81 auprès de divers agents d'éducation oeuvrant dans l'enseignement des sciences humaines au cours secondaire.

Mentionnons en particulier des représentants de la société des professeurs de géographie du Québec, des conseillers pédagogiques oeuvrant en sciences humaines au secondaire, des agents de développement pédagogique de la Direction des programmes, la responsable des sciences humaines au secondaire, les membres de certains comités de géographie de la Direction des programmes, des personnes-ressources de la Direction du matériel didactique.

La consultation et l'analyse de certains rapports de recherches effectués auprès d'un certain nombre de professeurs de géographie à partir d'un échantillonnage scientifique nous a été d'un grand apport. Ce devis ne

donnerait pas une image exacte de la situation si ces professeurs n'avaient pas répondu au questionnaire du groupe de travail de l'Université de Sherbrooke[1]; de la même manière, nous avons profité abondamment de l'enquête menée par deux chercheurs de la Direction du matériel didactique[2].

---

(1) CHOQUETTE, Roch, Recherche sur l'utilisation du matériel didactique: enseignement de la géographie au secondaire au Québec, département de géographie, Université de Sherbrooke, mars 1977 (3 volumes).

(2) DE GAGNÉ-LAUZON, Carole et PHAM-DANG, Hoa, Utilisation et production de matériel didactique par les enseignants du secondaire, cahier 2: Enseignement général, matières optionnelles, D.M.D., code AN-800301, novembre 1981.

PREMIÈRE PARTIE

1. LE PROGRAMME ET LE MATÉRIEL DIDACTIQUE

1.0 FICHE D'IDENTIFICATION

GÉOGRAPHIE

TITRE	Géographie générale	CODE	470-110
PROGRAMME OFFICIEL	Document M.E.Q. #16-3657		
GUIDE PÉDAGOGIQUE	Document M.E.Q. #16-3657-01		
TYPE DE PROGRAMME	Obligatoire	NIVEAU	Première année du secondaire. Enseignement général.
TEMPS REQUIS	4 crédits (25 heures d'activités par crédit)(3).		
CLIENTÈLE - ÉLÈVES	Age: 11 - 13 ans Environ 70 000 élèves francophones, secteurs public et privé.		
CLIENTÈLE - ENSEIGNANTS	(Estimation) environ 500 Ratio: 1 professeur 5 groupes - (30 élèves) 1 professeur: 150 élèves		
ÉCHÉANCIER	Lancement officiel: mai 1982 Application: septembre 1983		

(3) En fonction des priorités locales, de certains besoins pédagogiques particuliers, les modèles de répartition du temps consacré à l'enseignement de chaque matière peuvent varier.

1.1 LES ORIENTATIONS DU PROGRAMME ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LE MATÉRIEL DIDACTIQUE

Le nouveau programme de géographie générale s'appuie sur un certain nombre de considérations relatives à l'élève, à la société et à la discipline proprement dite. En voici les principales:

1.1.1 LES BESOINS

1.1.1.1 L'élève:

- son désir de connaître et de comprendre par la voie du questionnement;
- son intérêt pour des milieux différents du sien;
- son attirance pour le concret et la pratique;
- son désir de participation et d'engagement.

1.1.1.2 La société:

- l'interdépendance des facteurs humains et naturels qui conditionnement des milieux hétérogènes;
- l'influence de la géographie sur le développement d'uns conscience écologique et sociale.

1.1.1.3 La discipline:

- la démarche de la géographie favorise l'observation, la description des réalités spatiales;

- la géographie propose d'établir des comparaisons entre les composantes physiques et humaines des milieux observés.

1.1.2 LES BUTS

Le programme de géographie générale veut habituer l'élève à relier les éléments physiques et humains pour expliquer divers phénomènes géographiques; de plus, par le développement de son sens de l'observation, l'élève pourra se livrer à une explication et à une interprétation plus objectives de la réalité.

PRESCRIPTION 1

Tout matériel de base s'adressant directement à l'élève (manuel et atlas en particulier) devra contenir un grand nombre d'éléments faisant appel à sa curiosité et à sa capacité de raisonnement: activités, questions, illustrations.

Plus particulièrement, on devrait retrouver dans les différents chapitres ou sections du manuel de l'élève:

- des questions et des activités lui permettant de réfléchir sur son propre milieu;
- des questions et des activités lui permettant de mettre son milieu en relation avec de nouveaux milieux;
- des questions et des activités lui permettant de mettre en parallèle différentes réalités géographiques;
- des activités de découverte, de construction et d'utilisation de moyens techniques pour enregistrer et communiquer des données;

- des activités de communication écrite et orale;
- des illustrations diverses: photos, cartes, dessins, graphiques, etc.

PRESCRIPTION 2

Tout matériel s'adressant directement à l'élève devra proposer, dans ses différentes parties, des activités d'application pratique de la méthode et des techniques de la géographie.

PRESCRIPTION 3

Tout matériel s'adressant directement à l'élève devra proposer, dans ses différentes parties, des activités visant à le sensibiliser à la dynamique de son environnement et à sa responsabilité envers le milieu.

1.1.3 LES PRINCIPES DIRECTEURS ET LES OBJECTIFS DE FORMATION

Le programme de géographie générale propose des objectifs de formation fondés sur les cinq principes directeurs suivants:

PRINCIPES	OBJECTIFS
. Une vue d'ensemble de l'espace organisé.	. Avoir développé une plus grande compréhension du monde. . Avoir prix conscience de quelques problèmes relatifs à l'espace.

PRINCIPES	OBJECTIFS
. Les relations entres les milieux physiques et les milieux humains.	. Avoir pris conscience des influences réciproques des milieux humains et physiques.
. L'acquisition d'habiletés utiles.	. Avoir acquis un certain nombre de concepts et d'habiletés de base. . S'être initié à l'utilisation des principaux instruments de la géographie.
. Le respect de l'environnement.	. S'être sensibilisé à son rôle de citoyen responsable de l'environnement géographique.
. Une approche axée sur la méthode de la géographie et le vécu de l'élève.	. S'être initié aux étapes de la méthode propre à la géographie (observation, description, raisonnement, jugement).

1.2 LES OBJECTIFS PROPOSÉS PAR LE PROGRAMME ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LE MATÉRIEL DIDACTIQUE

Le programme de géographie générale propose 44 objectifs intermédiaires obligatoires et 4 facultatifs qui se regroupent autour de 15 objectifs terminaux obligatoires et 1 facultatif. Ces derniers s'articulent à leur tour en 5 modules qui ont des conséquences particulières sur le contenu et la nature du matériel didactique.

PRESCRIPTION 4

Un chapitre ou une section du manuel de l'élève sera consacré au module 1. Comme il s'agira vraisemblablement du premier chapitre, il sera opportun d'y aborder la géographie par des activités d'observation et de description de réalités proches des élèves.

Il faudra de plus expliquer, à l'aide d'applications concrètes, la méthode de la géographie et proposer aux élèves des activités permettant de pratiquer cette méthode par des observations directes et indirectes.

Ce chapitre devra aussi contenir un exposé simple et clair sur l'utilité de la géographie.

PRESCRIPTION 5

Même si l'atlas a surtout une fonction de consultation, il doit avoir une relation directe avec l'ensemble manuel de l'élève/guide du maître.

PRESCRIPTION 6

Des extraits de cartes topographiques, de cartes routières et de plans de ville doivent apparaître dans le manuel de l'élève.

PRESCRIPTION 7

On devra retrouver dans le manuel des extraits de cartes thématiques choisies notamment d'après le contenu des modules 4 et 5.

PRESCRIPTION 8

Pour les modules qui supposent du travail cartographique, l'élève devra disposer des cartes muettes nécessaires.

1.3 LE MATÉRIEL DIDACTIQUE NÉCESSAIRE

PRESCRIPTION 9

Le matériel didactique de base pour le programme de géographie générale sera constitué d'un ensemble organisé comprenant au moins les éléments suivants:

- un manuel de l'élève (ou l'équivalent);
- un guide du maître;
- un jeu de cartes muettes.

Cet ensemble pourra comprendre aussi des éléments d'usage courant dans la classe de géographie: atlas, globe terrestre, boussole, cartes murales, etc. Cependant, aucun de ces éléments pris isolément ne peut être considéré comme faisant partie de la catégorie matériel de base.

DEUXIÈME PARTIE

2. LES CARACTÉRISTIQUES DU MATÉRIEL DIDACTIQUE

2.1 LE MANUEL DE L'ÉLÈVE

La décision de proposer aux élèves un manuel de base ou son équivalent se justifie autant par la nature du programme que par l'organisation scolaire et le contexte de l'enseignement de la géographie générale. Elle prend aussi appui dans les énoncés de politique ministérielle qu'on trouve dans l'École québécoise, où il est fait largement état de la nécessité du manuel de base. Les prescriptions qui suivent veulent préciser le cadre d'élaboration de ce manuel.

2.1.1 LA FORME

PRESCRIPTION 10

Le manuel de l'élève pourra prendre la forme d'un manuel complet relié ou celle d'un ensemble de fascicules interdépendants (par exemple, un par module).

2.1.2 LE CONTENU

PRESCRIPTION 11

Le manuel de l'élève devra traiter de tous les objectifs du programme selon l'orientation retenue pour chacun des modules.

PRESCRIPTION 12

Toute information apparaissant dans le manuel devra avoir une va-

leur scientifique reconnue qui tienne compte des plus récents développements en géographie.

2.1.3 L'APPAREIL PÉDAGOGIQUE

PRESCRIPTION 13

Pour en faciliter l'utilisation par l'élève, le manuel devra contenir une table des matières analytique, un index et un glossaire des termes techniques. L'index pourrait être établi à l'aide des rubriques de la table analytique.

PRESCRIPTION 14

On devra identifier par un moyen approprié chacune des sections du manuel pour en faciliter la consultation par l'élève.

PRESCRIPTION 15

Chaque module du programme de géographie générale devra correspondre à un ensemble rédactionnel précis dans le manuel.

Chaque ensemble rédactionnel pourrait contenir:

- un plan détaillé et un texte de présentation;
- un texte structuré informatif;
- des questions et des applications pratiques;

- des éléments de résumé;
- une bibliographie adaptée;
- un glossaire.

2.1.4 LA RELIURE

PRESCRIPTION 16

Le manuel devra être solidement relié. Dans le cas du manuel complet, on choisira de préférence la reliure en caisse. Le minimum requis dans tous les cas sera une reliure cousue et collée.

2.1.5 LA COUVERTURE

Un effort particulier devrait être fait dans la recherche d'une couverture à la fois attrayante et fonctionnelle. Quoi qu'il en soit:

PRESCRIPTION 17

On retrouvera sur la couverture du manuel son titre et, le cas échéant, le titre de la collection dont il fait partie et l'indication de sa place dans la collection. Le titre du manuel figurera aussi sur l'épine.

2.1.6 LA MISE EN PAGE ET LA COMPOSITION

PRESCRIPTION 18

On choisira pour la composition des caractères suffisamment gros pour des élèves de cet âge, avec un interlignage suffisant (minimum 10/12 points).

PRESCRIPTION 19

La mise en page devra être soignée et aérée. Les titres et sous-titres, de même que les mots et passages importants, seront mis en évidence par des procédés typographiques appropriés.

2.1.7 LA LANGUE

PRESCRIPTION 20

On devra employer dans le manuel de l'élève un niveau de langue adapté au développement linguistique des élèves de cet âge.

PRESCRIPTION 21

Les termes techniques nouveau introduits pour la première fois dans le manuel seront mis en évidence par un moyen typographique approprié et définis dans le glossaire à l'aide d'exemples concrets.

PRESCRIPTION 22

On apportera un soin particulier au respect des règles de toponymie formulées par la Commission de toponymie du Québec.

2.1.8 LES ILLUSTRATIONS

On devrait retrouver, dans un manuel de géographie, divers types d'illustrations: photos, coupes, schémas, cartes géographiques, etc.

PRESCRIPTION 23

La géographie étant une science qui fait appel à l'observation, à la description, à l'analyse et à la synthèse, il faut s'attendre à ce que la portion d'espace occupée par les illustrations (notamment les cartes) dans le manuel soit au moins équivalente à celle occupée par le texte.

PRESCRIPTION 24

Les diverses illustrations utilisées dans le manuel de géographie devront être de bonne qualité, claires, nettes et faciles à décoder.

PRESCRIPTION 25

Les illustrations devront se rapporter spécifiquement au texte et devront être reliées à des informations dans le but évident d'a-

méliorer la compréhension et la concrétisation d'un concept autrement abstrait.

PRESCRIPTION 26

On devra retrouver auprès de chaque illustration une légende courte et appropriée qui ajoute au texte sans le répéter.

PRESCRIPTION 27

Les cartes géographiques utilisées dans l'illustration du texte devront être simples, de bonne qualité et nombreuses. De plus, on devra en indiquer la date de production.

PRESCRIPTION 28

Il conviendra de faire mention des dates de prise des photographies, de même que des lieux qui y sont montrés.

2.1.9 LES ACTIVITÉS

PRESCRIPTION 29

Les activités simples, qui ne requièrent pas un matériel élaboré, doivent occuper une place importante dans l'ensemble des activités proposées par le manuel.

PRESCRIPTION 30

Les activités devront favoriser l'utilisation de matériel déjà présent dans la classe ou aisément disponible, ou encore facilement réalisable par l'élève ou l'enseignant.

PRESCRIPTION 31

Le manuel devra favoriser un contact de l'élève avec les réalités de son milieu en proposant d'abord des activités à réaliser en fonction de son milieu immédiat.

PRESCRIPTION 32

Le traitement de chaque objectif obligatoire devra comporter au moins une activité.

2.2 LE CAHIER D'EXERCICES

Après analyse du programme, nous ne voyons pas la nécessité d'incorporer au matériel de base un cahier d'exercices à caractère périssable.

PRESCRIPTION 33

Le seul cahier à caractère périsable admissible à la catégorie matériel de base contiendra des cartes muettes et autres éléments assimilables. Ce jeu de cartes muettes pourra se présenter sous la forme d'un cahier relié ou de feuilles volantes.

2.3 LE LIVRE DU MAÎTRE

Le livre du maître doit servir avant tout de guide d'utilisation du manuel de l'élève et autres éléments (e.g. l'atlas). C'est dire que l'on doit y trouver tous les éléments susceptibles de rentabiliser au maximum les informations et les activités contenues dans le manuel de l'élève et dans l'atlas en particulier. C'est aussi là qu'on trouvera les explications nécessaires à la bonne application de la démarche proposée par l'auteur du matériel didactique et les éléments qui faciliteront le travail du maître, corrigés, pistes de recherche, activités d'enrichissement, documentation supplémentaire, etc. Les prescriptions qui suivent concernent les aspects essentiels de ce livre du maître.

PRESCRIPTION 34

Le livre du maître contiendra une explication concrète et détaillée de la démarche retenue par l'auteur du manuel.

PRESCRIPTION 35

Le livre du maître contiendra suffisamment d'éléments du manuel de l'élève pour éviter à son utilisateur une double consultation continuelle.

PRESCRIPTION 36

Le livre du maître devra reproduire, au début de chaque section, un tableau des objectifs du module concerné qui permette au maître de bien situer chaque unité d'apprentissage dans un cadre plus global.

PRESCRIPTION 37

Le plan du livre du maître épousera celui du manuel de l'élève.

PRESCRIPTION 38

C'est dans le livre du maître que l'on trouvera des suggestions d'activités d'enrichissement.

PRESCRIPTION 39

Le livre du maître comprendra une bibliographie et une filmographie à jour, plus complète que celle du manuel de l'élève, couvrant tous les thèmes du programme.

PRESCRIPTION 40

Le livre du maître comprendra les indications nécessaires à l'utilisation de l'atlas et du contenu.

2.4 L'ATLAS

PRESCRIPTION 41

Le format de l'atlas produit pour le cours de géographie devra permettre un maniement, un transport et un rangement faciles. Les dimen-

sions ne devront pas être de moins de 21,5 cm X 27,5 cm et pas plus de 25,5 cm X 34,5 cm.

PRESCRIPTION 42

La reliure de l'atlas devra être du type "caisse".

PRESCRIPTION 43

On devra retrouver, dans l'atlas, des cartes, des tableaux, des graphiques et d'autres modes d'illustrations qui se rapportent directement au programme de géographie générale.

PRESCRIPTION 44

Les cartes de l'atlas devront être simples, peu chargées et parfois même schématisées.

2.5 LES CARTES MURALES

Voici quelques cartes et illustrations murales dont la présence serait souhaitable dans une classe de géographie générale:

Planisphères physiques:
- relief
- climat
- végétation

Planisphères politiques, économiques et démographiques.

Cartes physiques et politiques:
- Amérique du Nord;
- Canada;
- Québec;
- régionales (île de Montréal, péninsule gaspésienne, par exemple...).

Illustrations et schémas:
- le système planétaire;
- les saisons;
- les éclipses;
- la rotation de la Terre.

2.6 LES CARTES TOPOGRAPHIQUES

Le troisième module du programme de géographie générale accorde une importance relative à la carte topographique. Afin de permettre un enseignement "pratique" de cette partie du programme, nous croyons qu'il serait essentiel que l'élève puisse avoir à sa disposition des cartes topographiques de sa région et ce, à des échelles différentes. Toutefois, il n'appartient probablement pas aux éditeurs de les rendre disponibles.

2.7 LE GLOBE TERRESTRE

Puisque le globe terrestre est la meilleure façon de représenter notre planète, il serait avantageux que l'élève puisse l'utiliser afin de concrétier certaines caractéristiques comme:

- l'inclinaison de la Terre;

- les pôles;
- les cercles polaires;
- les tropiques;
- l'équateur;
- les méridiens;
- les parallèles;
- les coordonnées.

De plus, le globe terrestre permet de mieux situer sur notre planète les masses continentales, les océans, les pays et les villes importantes.

2.8 LA BOUSSOLE

L'utilisation de la boussole est importante dans l'exploitation d'une géographie locale avec l'aide de cartes topographiques. A cette fin, l'élève devrait pouvoir disposer d'une boussole possédant les caractéristiques suivantes:

1. Un cadran circulaire (habitacle) divisé en 360^{o}.
2. Une flèche gravée dans le fond du cadrant.
3. Une aiguille pivotante indiquant le nord magnétique (cette aiguille baigne dans l'huile afin qu'elle puisse se fixer plus rapidement et afin qu'elle puisse bien fonctionner en hiver).
4. Le cadran repose sur une plaquette transparente rectangulaire sur laquelle on retrouve une flèche de direction de marche.
5. Sur les côtés de la plaquette, il y a une règle millimétrée servant à mesurer une distance entre deux points sur une carte.

2.9 LE MATÉRIEL DE MANIPULATION

Nous sommes conscients de la pertinence d'un certain matériel didactique dit de manipulation comme:

- une collection de roches et de minéraux du Québec;
- des blocs-diagrammes des formes de relief les plus importantes;
- un planétaire;
- des photographies aériennes régionales;
- un globe terrestre muet (politique);
- des cartes topographiques tridimensionnelles.

Compte tenu que la plus grande partie de ce matériel se trouve déjà sur le marché et qu'il n'est pas du ressort habituel de l'éditeur de veiller à en approvisionner les écoles, nous ne croyons pas opportun de formuler des prescriptions qui s'y rattacheraient.

CONCLUSION

Il est opportun, croyons-nous, de rappeler ici que le présent texte est d'abord destiné aux concepteurs et aux producteurs de matériel didactique. Il prend toute sa signification et toute sa portée dans la mesure où le lecteur est bien au fait du programme et du guide pédagogique.

Ce texte a aussi comme fonction de servir de cadre de référence à l'évaluation du matériel didactique pour fins d'approbation. C'est dans cette double perspective qu'il a été rédigé. Le personnel de la Direction du matériel didactique sera toujours heureux de répondre à toute demande d'information sur l'un ou l'autre des éléments de ce devis.